



# Le financement innovant

Et son état au Canada



## Une nouvelle tendance en matière de financement

- Le Groupe de travail sur l'investissement social et le Comité consultatif national du Canada
- Recommandations au gouvernement canadien
  - Élargir la définition des « activités complémentaires » afin de faciliter la mise en œuvre du financement innovant au Canada

Photo par [Emil Widlund](#) sur [Unsplash](#)



À la suite du 39e Sommet du G8, le Groupe de travail sur l'investissement social a été créé, avec la création de comités consultatifs nationaux pour chaque pays du G8, chargés d'étudier les questions liées au marché de l'investissement social dans le contexte de chaque pays du G8.

Le Comité consultatif national du Canada a effectué une analyse et publié un rapport contenant ses conclusions et recommandations en 2014. Dans son rapport, il soulignait les restrictions auxquelles sont confrontées les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif, fondées sur le cadre

réglementaire actuel, en ce qui concerne les revenus gagnés, et a formulé un certain nombre de recommandations à ce sujet.

L'une des recommandations formulées demandait au gouvernement du Canada d'élargir la définition d'« activité complémentaire », en particulier, afin d'ajuster l'exigence selon laquelle une activité complémentaire doit être liée aux fins d'une organisation. Le Comité consultatif national soutenait que les revenus gagnés seront de plus en plus nécessaires pour s'engager dans des transactions financières novatrices et dans un financement axé sur les résultats, dans lesquels s'impliquent de plus en plus de gouvernements.

Le Comité consultatif national faisait référence à une nouvelle tendance de financement qui a émergé à la suite de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en juillet 2015 à Addis-Abeba, en Éthiopie, et dont est issu le Programme d'action d'Addis-Abeba.

## Programme d'action d'Addis-Abeba (AAA)

- Un cadre pour guider le financement des ODD
- 4,2 billions de dollars de déficit annuel de financement (OCDE)
- Nécessite de nouvelles approches de financement qui tirent parti de l'APD



<https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=2051&menu=35>



Le Programme d'action d'Addis-Abeba est un cadre pour la mobilisation, la mesure et le suivi de sources additionnelles de financement qui peuvent être mobilisées, en dehors de l'aide publique au développement (APD), y compris la taxation, les investissements du secteur privé, la philanthropie et les transferts de fonds, afin de combler le déficit de financement des ODD. Dans ce cadre, l'aide publique au développement continuera d'être un pilier important du financement du développement, en particulier pour les pays à faible revenu, mais elle ne suffira pas à financer la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Avant la COVID, le déficit de financement pour atteindre les ODD était de 2,5 billions de dollars US par année. À la suite de la COVID, l'OCDE estime que ce déficit pourrait augmenter de près de 70 %, soit à 4,2 billions de dollars US par année.

À ce jour, un certain nombre d'approches ont été développées pour mobiliser de nouvelles sources de capitaux pour le financement des ODD, la plus importante étant le financement mixte.



## Financement mixte

- Pas d'un outil ou une approche en matière d'investissement, mais plutôt d'une approche structurante
- Met à profit le financement public pour stimuler la participation d'autres investisseurs
- Comprend du financement à effet catalyseur et du financement commercial

Photo par [Markus Winkler](#) sur [Unsplash](#)

ACTIVER LE  
CHANGEMENT

Le financement mixte est une approche structurante qui vise à attirer un certain nombre d'investisseurs différents, et implique l'utilisation d'un financement à effet catalyseur, qui sert au démarrage ou de financement initial, un financement qui s'accompagne de peu ou pas d'attentes d'un retour sur l'investissement, souvent de sources publiques ou philanthropiques, pour accroître les investissements privés dans le développement durable. Du côté de l'investissement privé ou commercial, ce sont souvent les banques de développement, les banques commerciales, les investisseurs d'impact et les investisseurs institutionnels qui participent à ces types de transactions.

## Financement innovant au Canada

- Engagements envers le financement innovant dans la Politique d'aide internationale féministe
- Les programmes de financement innovant actuellement mis à l'essai
- Cadre réglementaire pour permettre des partenariats limités

Photo par [AbsoluteVision](#) sur [Unsplash](#)



ACTIVER LE  
CHANGEMENT

La Politique d'aide internationale féministe, la politique étrangère globale du gouvernement du Canada,

fait référence au financement innovant et s'engage à mieux tirer parti de l'APD afin de mobiliser de nouveaux flux de financement public et privé pour le développement durable. Dans la pratique, cela impliquera que le gouvernement du Canada continue d'utiliser les subventions et les contributions pour le financement du développement, mais qu'il élargisse et tire parti de leur utilisation pour inclure une gamme de mécanismes et de partenariats de financement nouveaux et non traditionnels, tout en restant ancré dans les principes fondamentaux de la Politique d'aide internationale féministe.

Affaires mondiales Canada teste actuellement un certain nombre de programmes de financement innovant, y compris un projet pilote de contributions à remboursement conditionnel, qui a été lancé au cours de l'exercice financier de mars 2021 à avril 2022. Bien qu'il s'agisse d'un outil de financement qui existe déjà, il s'agit d'un nouveau type d'outil de financement dans l'espace de la coopération internationale, qui implique que le gouvernement fournit un financement qui est remboursé par le demandeur ou l'emprunteur, lorsque des conditions spécifiques, précisées dans un accord de contribution, sont remplies.

Bien qu'il s'agisse toujours d'un marché naissant au Canada, les experts s'entendent pour dire que des changements au cadre réglementaire sont nécessaires pour faciliter le financement innovant. En plus des recommandations formulées par le Comité consultatif national pour que l'ARC élargisse sa définition d'« activité complémentaire », le Comité mentionne également le fait que les fondations privées, qui sont classées comme organismes de bienfaisance par l'ARC, n'ont pas le droit d'investir dans des sociétés en commandite. Les investissements d'impact et les obligations d'impact social, qui sont deux types de transactions courantes dans le financement mixte, sont souvent structurés comme des sociétés en commandite.

Par conséquent, compte tenu du montant des actifs détenus par les fondations privées au Canada, la modification de cette règle pourrait augmenter le montant du capital de la fondation qui est investi et pourrait avoir le potentiel de catalyser des investissements additionnels à ceux des fondations. La recommandation du Comité consultatif national à cet égard était que le gouvernement du Canada modifie les règles fiscales fédérales afin de permettre aux fondations privées d'investir dans ces types de partenariats, y compris avec des donataires non qualifiés.

Cette vidéo fait partie de la série de formations Renforcer l'équité : la mobilisation des ressources pour l'impact.

La série est disponible en ligne via la bibliothèque de ressources d'Activer le changement. Cette série a été rendue possible grâce à la collaboration de JNC Consulting et de Change the Game Academy.

